



Commune de Rou-Marson

Procès-verbal du Conseil Municipal **du mercredi 1^{er} avril 2026**

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Caroline Flao, Nadège Simon, Katia Boussault, Florence Delisle, Evelyne Gasté, Eloïse Grolleau et Marie-Noëlle Haye.

MM. Laurent Davy, Claude Durand, Christophe Gerboin, Bruno Montiége, Laurent Pasquier, Marc Jaouen et Rodolphe Mirande.

Excusé : M. Maël Penfrat.

Absent :

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Marie-Noëlle Haye est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

1. Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – articles 6 et 9,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne délégation au Maire pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux sans limitation.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant allant jusqu'à 100 000,00 euros.
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

2. Fixation des indemnités de fonctions de 4 adjoints

Le président de séance donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire à un taux inférieur au taux maximal, si ce dernier en fait la demande, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant qu'à défaut d'une telle demande, le conseil municipal doit fixer les indemnités de fonction du maire au taux maximal,

Considérant que lorsque le conseil municipal se prononce sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), il doit se référer aux plafonds suivants définis par la loi :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population municipale totale de 638 habitants, décide :

♦ les indemnités des adjoints sont, à compter du 20 mars 2026, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune:

- **1^{er} Adjoint** : M. **Claude DURAND** : 11,77% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- **2^{ème} Adjoint** : Mme **Nadège SIMON** : 11,77% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- **3^{ème} Adjoint** : M. **Laurent PASQUIER** : 11,77% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- **4^{ème} Adjoint** : Mme **Caroline FLAO** : 11,77% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Décision adoptée par 14 voix pour

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65311 du budget primitif 2026.

3. Nomination des commissions

Désignation des commissions :

Après avoir rappelé le rôle des commissions municipales et indiqué quelles délégations avaient été attribuées à chacun des trois adjoints et des deux conseillers délégués, le Maire invite les conseillers municipaux à réagir aux propositions faites quant à la nature et au nombre des commissions. Il invite ensuite les élus à faire connaître leurs souhaits et à fixer le nombre de membres par commission. Les membres sont ensuite désignés au scrutin secret, étant rappelé que **le Maire est président de droit de chaque commission** et qu'il ne sera donc pas comptabilisé dans le nombre des membres de chaque commission. En outre il informe le Conseil qu'en ce qui concerne la commission Appel d'Offres, cette dernière, vu la taille de la commune se compose nécessairement de 3 titulaires et de 3 suppléants, et qu'il ne sera donc pas nécessaire de fixer le nombre de cette commission.

Il propose au Conseil de désigner les commissions suivantes :

- 1) Commission **Patrimoine et bâtiments communaux, Valorisation du petit patrimoine,**
- 2) Commission **Environnement et cadre de vie, développement durable, suivi des labels,**
- 3) Commission **Voirie, chemins, forêt communale, aménagements urbains et paysagers,**
- 4) Commission **Services à la population, Vie citoyenne, Relations avec les associations communales,**
- 5) Commission **Culture et animations communales,**
- 6) Commission **Communication,**
- 7) Commission **Budget et Finances communales,**
- 8) Commission **Marchés publics / Ouverture des Plis.**

Puis il est procédé à l'élection des membres de chaque commission à bulletin secret.

Nombre de conseillers pour chaque commission :

- 1) Commission **Patrimoine et bâtiments communaux, Valorisation du petit patrimoine,**
1 animateur de séance et 4 membres
 - 2) Commission **Environnement et cadre de vie, développement durable, suivi des labels :**
2 animateurs de séance et 3 membres
 - 3) Commission **Voirie, chemins, forêt communale, aménagements urbains et paysagers :**
1 animateur de séance et 4 membres
 - 4) Commission **Environnement et cadre de vie, Valorisation des sentiers de randonnée, du petit patrimoine :**
1 animateur de séance et 4 membres
 - 5) Commission **Culture et animations communales :**
1 animateur de séance et 4 membres
 - 6) Commission **Communication :**
1 animateur de séance et 6 membres
 - 7) Commission **Budget et Finances communales :**
1 animateur de séance et 3 membres
 - 8) Commission **Marchés publics / Ouverture des Plis :**
3 titulaires et 3 suppléants
- 1) Commission **Patrimoine et bâtiments communaux, Valorisation du petit patrimoine :**

Sont candidats : MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER, Laurent DAVY, Christophe GERBOIN, Marc JAOUEN et Mmes Nadège SIMON et Florence DELISLE

MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER, Laurent DAVY, Christophe GERBOIN, Marc JAOUEN et Mmes Nadège SIMON et Florence DELISLE ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Patrimoine et bâtiments communaux, Valorisation du petit patrimoine**

M. Claude DURAND est élu **Animateur de séance**.

2) Commission Environnement et cadre de vie, développement durable, suivi des labels :

Sont candidats : Mmes Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU, Evelyne GASTÉ et MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER

Mmes Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU, Evelyne GASTÉ et MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Environnement et cadre de vie, développement durable, suivi des labels**

Mme Nadège SIMON est élue **Animatrice de séance**.

3) Commission Voirie, chemins, forêt communale, aménagements urbains et paysagers :

Sont candidats : MM. Laurent PASQUIER, Bruno MONTIÈGE, Marc JAOUEN, Christophe GERBOIN, Laurent DAVY et Claude DURAND

MM. Laurent PASQUIER, Bruno MONTIÈGE, Marc JAOUEN, Christophe GERBOIN, Laurent DAVY et Claude DURAND ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Voirie, chemins, forêt communale, aménagements urbains et paysagers**

M. Laurent PASQUIER est élu **Animateur de séance**.

4) Commission Services à la population, Vie citoyenne, Relations avec les associations communales :

Sont candidats : Mmes Caroline FLAO, Florance DELISLE, Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU, Katia BOUSSAULT, Marie-Noëlle HAYE et M. Maël PENFRAT

Mmes Caroline FLAO, Florance DELISLE, Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU, Katia BOUSSAULT, Marie-Noëlle HAYE et M. Maël PENFRAT ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Services à la population, Vie citoyenne, Relations avec les associations communales**

Mme Caroline FLAO est élue **animatrice de séance**.

5) Commission Culture et animations communales :

Sont candidats : MM. Rodolphe MIRANDE, Laurent PASQUIER, Bruno MONTIÈGE, Marc JAOUEN, Christophe GERBOIN, Maël PENFRAT et Mme Nadège SIMON, Caroline FLAO, Marie-Noëlle HAYE

MM. Rodolphe MIRANDE, Laurent PASQUIER, Bruno MONTIÈGE, Marc JAOUEN, Christophe GERBOIN, Maël PENFRAT et Mme Nadège SIMON, Caroline FLAO, Marie-Noëlle HAYE ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Culture et animations communales**.

M. Rodolphe MIRANDE est élu **animateur de séance**.

6) Commission Communication, information(s) :

Sont candidats : Mmes Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU et MM. Rodolphe MIRANDE, Bruno MONTIÈGE

Mmes Nadège SIMON, Eloïse GROLLEAU et MM. Rodolphe MIRANDE, Bruno MONTIÈGE ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Communication, information(s)**

Mme Nadège SIMON et M. Rodolphe MIRANDE seront **Animateurs de séance**.

7) Commission Budget, Finances communales :

Sont candidats : MM. Rodolphe MIRANDE, Claude DURAND, Laurent PASQUIER et Mmes Nadège SIMON, Caroline FLAO, Evelyne GASTÉ

MM. Rodolphe MIRANDE, Claude DURAND, Laurent PASQUIER et Mmes Nadège SIMON, Caroline FLAO, Evelyne GASTÉ ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus **membres de la Commission Budget, Finances communales**.

M. Rodolphe MIRANDE sera **Animateur de séance**.

8) Commission Marchés publics / Ouverture des plis

La composition de la Commission Appel d'offres, est fixée par la réglementation en vigueur comme suit : Le Maire plus 3 conseillers titulaires et 3 suppléants.

Le Maire est membre de droit.

Sont candidats pour les postes de titulaires : MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER, Christophe GERBOIN.

Sont candidats pour les postes de suppléants : Mmes Evelyne GASTÉ, Florence DELISLE, Katia BOUSSAULT.

MM. Claude DURAND, Laurent PASQUIER, Christophe GERBOIN sont proclamés **membres titulaires** de la Commission **Marchés publics, Ouverture des plis**.

Mmes Evelyne GASTÉ, Florence DELISLE, Katia BOUSSAULT sont proclamées **membres suppléantes** de la Commission **Marchés publics, Ouverture des plis**.

4. Elections des délégués aux syndicats intercommunaux et organismes divers

M. le Maire expose au Conseil les fonctions des délégués aux différentes instances dans lesquelles la commune de Rou-Marson sera représentée.

Puis il est procédé à l'élection des délégués aux Syndicats Intercommunaux et divers organismes à bulletin secret.

S.I.U.P.

(Syndicat Intercommunal de l'Unité Pédagogique de Rou-Marson/Les Ulmes/Verrie)

Nombre de délégué : 4.

Sont candidats : Mmes Caroline Flao, Florence Delisle, Katia Boussault et M. Rodolphe Mirande.

Mmes Mmes Caroline Flao, Florence Delisle, Katia Boussault et M. Rodolphe Mirande, ayant obtenu la majorité des voix sont proclamés délégués au Syndicat Intercommunal de l'Unité Pédagogique de Rou-Marson/Les Ulmes/Verrie.

Transports Scolaires

Nombre de délégué : 1.

Est candidat : M. Claude Durand.

M. Claude Durand ayant obtenu la majorité des voix est proclamé délégué aux transports scolaires.

S.I.V.U. de Saumur-Sud

(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Saumur-Sud)

Nombre de délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

Sont candidats : M. Claude Durand comme délégué titulaire et M. Rodolphe Mirande comme délégué suppléant.

M. Claude Durand ayant obtenu la majorité des voix est proclamé délégué **titulaire** au S.I.V.U. de Saumur-Sud et **M. Rodolphe Mirande** ayant obtenu la majorité des voix est proclamé délégué **suppléant** au S.I.V.U. de Saumur-Sud.

Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS)

Nombre de délégués : 1.

Est candidate : Mme Nathalie Le Calvé comme déléguée non élue.

Mme Nathalie Le Calvé ayant obtenu la majorité des voix est proclamée déléguée **non élues** au CIAS.

Syndicat de Communes de la Côte Compétence RPE

Nombre de délégués : 2.

Sont candidats : Mme Caroline FLAO et M. Rodolphe MIRANDE.

Mme Caroline FLAO et M. Rodolphe MIRANDE ayant obtenu la majorité des voix sont proclamés délégués au Syndicat de Communes de la Côte pour la compétence RPE.

Correspondant Défense

Nombre de délégués : 1.

Est candidat : M. Marc Jaouen

M. Marc Jaouen ayant obtenu la majorité des voix est proclamé correspondant Défense.

Correspondant Sécurité Civile

Nombre de délégués : 1.

Est candidat : M. Marc Jaouen

M. Marc Jaouen ayant obtenu la majorité des voix est proclamé correspondant Sécurité civile.

Désignation d'un représentant auprès de la Bibliothèque Municipale de Rou-Marson

Nombre de délégués : 1.

Est candidate : Mme Marie-Noëlle Haye

Mme Marie-Noëlle Haye ayant obtenu la majorité des voix est proclamée représentante auprès de la Bibliothèque Municipale de Rou-Marson.

Association Villages de Charme

Nombre de délégués : 2.

Sont candidats : Mme Nadège Simon et M. Claude Durand.

Mme Nadège Simon et M. Claude Durand ayant obtenu la majorité des voix sont proclamés **délégués** à l'Association Villages des Charme.

5. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine approuvée par la commune par délibération n° 2025-07 du 29 janvier 2025,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat mixte d'aménagement et des Gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- Madame Nadège SIMON en qualité de déléguée titulaire.
- Madame Evelyne GASTÉ en qualité de déléguée suppléante.

Et prends acte que ces derniers représenteront la commune au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

6. Désignation du représentant à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Restauration Collective en Saumurois

Exposé :

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la participation de la commune au capital de la SPL Restauration Collective du Saumurois en 2024.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il importe de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger à l'assemblée générale et l'assemblée spéciale des actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au conseil d'administration de la SPL.

Se porte candidat pour ces deux fonctions Madame Caroline FLAO.

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le scrutin public.

Délibération :

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-56 du 27 octobre 2025 approuvant la prise de participation au capital de la SPL Restauration Collective du Saumurois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- désigne Madame Caroline FLAO comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la SPL Restauration Collective du Saumurois,
- autorise Madame Caroline FLAO à présenter sa candidature à toutes les fonctions et plus particulièrement celles de représentant commun des différents membres de l'assemblée spéciale.

Madame Caroline FLAO n'a pas participé au vote.

7. Contrat Enfance et Jeunesse : participation au financement des postes animateur jeunesse

A compter de 2023, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, par l'intermédiaire de la nouvelle Convention Territoire Globale (CTG), finance directement l'Association AFRIEJ Culture et Loisirs dans son projet « jeunesse ».

Lors du Comité de pilotage de l'AFRIEJ Culture et Loisirs du 16 janvier 2023, une nouvelle répartition a été définie.

En conséquence, la subvention pour la commune de Rou-Marson s'élève à 578,30 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de régler une participation de 578,30 euros à l'AFRIEJ Culture et Loisirs pour l'année 2026.

Cette dépense sera imputée au compte 65748 du Budget Primitif 2026.

8. Location de terrains communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée saison 2025-2026

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Communale de Chasse Agréée de Rou-Marson propose de payer une location pour les terrains communaux qu'elle utilise.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de reconduire le montant de la location de ces terrains à l'Association Communale de Chasse Agréée pour la saison de chasse 2025-2026, soit 45 ha 96 a 46 ca au prix de 5,00 € l'hectare.

9. Convention avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a adhéré au Centre de Gestion de Maine et Loire pour la confection de la paye des agents et l'établissement des déclarations de fin d'année.

Puis il expose que la convention arrivera à échéance 2 mois après le renouvellement du mandat électif de son assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de cette convention d'adhésion au Centre de Gestion de Maine et Loire, accepte à l'unanimité de renouveler cette convention qui est établie pour la durée du mandat électif du conseil municipal plus deux mois, et autorise le Maire à signer au nom de la commune la convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

10. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner dont les parcelles suivantes sont soumises au droit de préemption :

- Section F n° 955, 1063, 1065, 1071 et 1072.
- Section ZB n° 62.
- Section B n° 895 et 897.
- Section B n° 933, 934 et 936.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens dont 2 sont situés au village de Rou et 2 au village de Marson.

11. Désignation des représentants au SIEML

Vu les articles L.2121-7, L.2121-21, L.2121-33, L.5211-8, L.5212-8, L.5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML) ;

Considérant que la commune de Rou-Marson est membre du SIEML ;

Considérant que, à l'issue des élections des 15 et 22 mars 2026, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires entraîne le renouvellement du comité syndical du SIEML ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant titulaire siègera au collège électoral de la circonscription élective de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour élire les délégués au comité syndical du SIEML ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, un représentant titulaire et un représentant suppléant, dont le rattachement nominatif vise à faciliter l'organisation du collège électoral ;

Considérant que si les élections ont lieu en principe au scrutin secret, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

- Sont candidats ; M. Claude DURAND comme représentant titulaire et M. Laurent DAVY comme représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne comme représentant au SIEML :

- M. Claude DURAND comme représentant titulaire
- M. Laurent DAVY comme représentant suppléant.

La séance est levée à 23h

A Rou-Marson, le 8 avril 2026
Le Maire, Rodolphe MIRANDE



La secrétaire de séance, Marie-Noëlle HAYE



